

Contrat de partenariat AMAP Panier Blomet

Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne "MIEL, 2016 à 2017"



Entre le producteur :

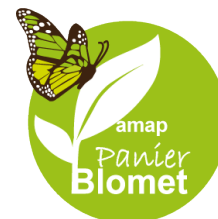
AIMONETTI Isabelle, Producteur de "Miel", 63 rue Aristide Briand - 92100 Montrouge
isabelle.aimonetti@mielissime.com

Et l'adhérent du Panier Blomet :

NOM et Prénom : _____

Adresse : _____

Tél : _____ Mèl : _____



Constitution des paniers "Miel - 2016 à 2017" :

	Pot en verre	Prix unitaire	21 juin	13 septembre	13 décembre	14 mars	Prix
Miel de printemps	250 gr	3,00 €					
	500 gr	5,00 €					
Miel d'acacia	250 gr	3,50 €					
	500 gr	6,00 €					
Miel de tilleul	250 gr	3,50 €					
	500 gr	6,00 €					
Miel de châtaigner	250 gr	3,50 €	Indisponible à cette date				
	500 gr	6,00 €	indisponible à cette date				
Miel de fleurs	250 gr	3,00 €					
	500 gr	5,00 €					
Miel de fleurs des Hauts de Seine	250 gr	3,00 €					
	500 gr	5,00 €					
Miel de forêt	250 gr	3,00 €					
	500 gr	5,00 €					
Miel surprise *	250 gr	3,50 €					
Propolis en vrac	10 gr	3,00 €					
Pollen frais	125 gr	6,00 €					
Encaustique	280 gr	8,00 €					
Bougies	Boule 7cm H	5,00 €					
	Boule torsadée 9cm H	5,00 €					
	Cierge lisse 19 cm H ...	1,50 €					
	Cierge torsadé 19cm H	1,80 €					
	Abeilles 3,50 X 2 cm ...	2,00 €					
	Ruche 5 cm	4,00€					
Pain de cire	180 gr	2,00 €					
Nombre total de produits							
							Prix total

Le miel surprise * consiste en la possibilité de commander UN pot sur l'année de 250 g de miel plus « rare » (sarrasin trèfle, ...) sans garantie de parfum, dépendant de ce que les abeilles d'Isabelle trouveront à butiner ...

En cas de rupture de stock, le miel demandé sera remplacé par un équivalent en terme de prix.

Engagements du producteur :

Le producteur s'engage à :

- Produire en respectant la charte des AMAP et conformément à la charte de l'agriculture paysanne,
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail,
- Livrer chaque fois des produits de qualité, frais, de saison, issus de son exploitation,
- Donner régulièrement des nouvelles sur sa production,
- Accueillir les adhérents sur son exploitation au moins une fois pendant la saison d'engagement.

Engagements de l'adhérent :

L'adhérent s'engage à :

- Pré-financer la production pour la saison de référence,
- Gérer la reprise éventuelle de son panier aux distributions en cas de retards ou d'absences. Les paniers oubliés seront partagés entre les bénévoles de distribution,
- Ramener les pots vides s'ils ne sont pas réutilisés.

Engagements communs :

L'Adhérent ET le Producteur s'engagent à partager les risques (aléas climatiques, ravageurs, etc.) et bénéfiques naturels liés à l'activité agricole (excédent de production) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.

Référent du partenariat :

Le référent fera le lien entre le producteur et l'adhérent. Il gèrera la récupération des contrats signés et les envois de chèques au producteur. Il sera présent lors des distributions.

Christine Graffard-Lenormand 8, villa Robert Lindet 75015 Paris Mèl : christinegraffard@yahoo.fr

Dates de validité du contrat :

Le présent contrat commencera le 21 juin 2016 et viendra à expiration au 15 mars 2017. Les engagements résultants du présent contrat sont irrévocables jusqu'à son expiration.

Ce partenariat comptera **quatre** distributions pour cette saison :

21 juin, 13 septembre, 13 décembre 2016 et 14 mars 2017.

(merci de prévoir les quantités suffisantes/vos besoins)

Distributions des paniers :

Les paniers "Miel - 2016 à 2017" seront distribués au local des distributions du **Panier Blomet**, le même jour et aux mêmes horaires que les distributions de fruits et légumes, les mardis.

Financement du partenariat :

Le partenariat est financé à hauteur de _____, ____ € par l'adhérent, pour l'ensemble de la saison de référence. Soit _____ chèques de : _____, ____ € (chèque à l'ordre d'Isabelle Aimonetti)

Les chèques seront remis au producteur pour encaissement, par le référent, au début de la saison de référence, possibilité de régler en une ou quatre fois, les chèques seront encaissés aux dates des distributions.

Situations exceptionnelles

En cas de situations exceptionnelles (cas de force majeure) les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire. Cette assemblée réunira les adhérents de l'association Panier Blomet, l'apiculteur partenaire et un représentant du réseau des AMAP d'Île-de-France (selon disponibilité).

Signatures :

Imprimer en DEUX exemplaires, remplir, signer et remettre avec les chèques, au référent du partenariat.

Fait à _____, le ____ / ____ / _____

Nom et signature de l'adhérent

Fait à _____, le ____ / ____ / _____

Nom et signature du producteur